

STATUT ET TENDANCES DE LA PECHE

Krill

2.1 Dans cette question de l'ordre jour, par captures, on entend les captures déclarées.

2.2 La capture de krill *Euphausia superba* pour la saison 1995/96 s'élève à 101 707 tonnes (SC-CAMLR-XV/BG/1 Rév. 2) ce qui est inférieur (14%) au niveau atteint en 1994/95 (118 712 tonnes). Elle a été essentiellement réalisée par le Japon, la Pologne et l'Ukraine (tableaux 1 et 2). La plupart des captures proviennent des sous-zones 48.1 et 48.3 et secondairement 48.2. Aucune capture commerciale n'est relative aux zones 58 et 88.

Tableau 1 : Captures de krill par pays (en tonnes) depuis 1987/88, selon les déclarations STATLANT.

Pays	Année australe*								
	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Chili	5938	5329	4500	3679	6065	3261	3834		
Allemagne			396						
Japon	73112	78928	62187	67582	74325	59272	62322	60303	60546
Lettonie							71		
République de Corée	1525	1779	4039	1210	519				
Panamá								141	495
Pologne	5215	6997	1275	9571	8607	15909	7915	9384	20610
URSS**	284873	301498	302376	275495					
Russie					151725	4249	965		
Afrique du Sud							2		
Ukraine					61719	6083	8852	48884	20056
Total	370663	394531	374773	357537	302960	88774	83961	118712	101707

\* L'année australe commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin. La colonne "année australe" correspond à l'année civile dans laquelle se termine l'année australe (par exemple, 1989 correspond à l'année australe 1988/89).

\*\* Bien que la date officielle de dissolution de l'URSS soit le 1<sup>er</sup> janvier 1992, à des fins comparatives, les statistiques présentées dans ce tableau se réfèrent séparément à la Russie et à l'Ukraine et ce, pour l'année australe entière, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> juillet 1991 au 30 juin 1992.

Tableau 2 : Capture totale de krill (en tonnes) par zone et pays pour 1995/96. La capture de 1994/95 est indiquée entre parenthèses.

S/s-zone/ division	Japon		Panamá		Pologne		Ukraine		Total	
48.1	45719	(29070)			14927	(1278)	1738	(4677)	62384	(35025)
48.2	4	(10216)			24	(6563)	2706	(32054)	2734	(48833)
48.3	14823	(19751)	495	(141)	5659	(1543)	15612	(12155)	36589	(33590)
58.4.1		(1266)								(1266)
Total	60546	(60303)	495	(141)	20610	(9384)	20056	(48886)	101707	(118714)

2.3 R. Holt demande si toutes les données de capture de Panama figurent bien dans le tableau. Le secrétariat précise qu'il n'a pas reçu davantage d'informations mais qu'une demande officielle d'informations sera faite à ce pays relativement à ces données. Il souligne cependant que les données provenant d'un pays non membre sont difficiles à acquérir.

2.4 Il semble également que les captures de campagnes d'évaluation menées par l'Inde dans la zone 58 ne figurent pas aux tableaux 1 et 2. Le secrétariat est chargé de contacter l'Inde concernant ces captures.

2.5 Les projets d'exploitation de krill pour la prochaine campagne 1996/97 sont présentés sous forme d'un tableau synthétique (tableau 3) qui reflète les informations fournies par les Membres.

Tableau 3: Projets d'exploitation du krill par les membres de la CCAMLR pour la saison de pêche 1996/97.

Membre	Exploitation	Par comparaison avec 1995/96	Zone d'exploitation préférentielle	Effort de pêche projeté (navires)
Japon	oui	=	48.1	4
Pologne	oui	=	?	4
Ukraine	oui	=	?	?
Russie	non			
Chili	non			

2.6 R. Holt indique que les USA forment l'expression d'un intérêt pour la pêcherie de krill sans pour autant qu'un projet soit à l'heure actuelle développé. Par ailleurs lors du WG-EMM l'information a été transmise d'une possibilité d'exploitation future de la ressource krill par le Canada pour les besoins de la pisciculture.

2.7 D'autres observations sur le développement de la pêcherie de krill figurent aux paragraphes 11.22 à 11.25.

## Poissons

2.8 La capture totale déclarée en poissons dans la zone de la Convention pour la saison 1995/96 s'élève à 8 805 tonnes (tableau 4) et l'essentiel des captures (99%) concerne *Dissostichus eleginoides* (8 739 tonnes). Le Chili et la France ont réalisé la majorité des captures respectivement dans les sous-zone et division 48.3 et 58.5.1. Le volume de capture est inférieur à celui déclaré en 1994/95 en raison de l'absence de capture de *C. gunnari*.

Tableau 4 : Captures de poissons par pays (en tonnes) depuis 1987/88, selon les déclarations STATLANT.

Pays	Année australe*								
	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Argentine							9	867	107
Australie					4		2		
Bulgarie					114	220	70	177	
Chili					2917	2125	150	1894	3092
RFA	12								
France	488	587	579	1576	1589	826	4211	4173	3673
RDA	1198								
Japon									263
République de Corée							143	420	381
Pologne	1659	12	523	41					
Russie			1453 <sup>1</sup>		48589	281	265	11	102
Espagne				35					
Ukraine		440 <sup>1</sup>	3530 <sup>1</sup>		11265	2346	942	5473	1003
Royaume-Uni	58	4	61	9	10		6		
USA	4								184
URSS**	84688	103813	46092	97240					
Total	88107	104856	52238	98901	64488	5798	5798	13015	8805

\* et \*\* - se référer aux notes en bas du tableau 1.

<sup>1</sup> Des données anciennes de capture présentées récemment attribuent à l'Ukraine et à la Russie une part des captures de l'ex-URSS.

Tableau 5 : Capture totale de poissons (en tonnes) par zone et pays pour 1995/96. La capture de 1994/95 est indiquée entre parenthèses.

S/s-zone/ division	Argentine	Bulgarie	Chili	France	Japon	République de Corée
48.3	107 (867)	0 (177)	3092 (1894)			381 (420)
58.5.1				3670 (4058)	263 (0)	
58.6				3 (115)		
Total	107 (867)	0 (177)	3092 (1894)	3673 (4173)	263 (0)	381 (420)

S/s-zone/ division	Russie	Ukraine	USA	Total
48.3	102 (11)		184 (0)	3866 (3369)
58.5.1		1003 (5473)		4936 (9531)
58.6				3 (115)
Total	102 (11)	1003 (5473)	184 (0)	8805 (13015)

2.9 Il semble que la pêcherie de *D. eleginoides* à la palangre s'étende rapidement dans la zone de la Convention vers le sud-ouest du secteur indien de l'océan Austral. Lors de la saison 1995/96 les sous-zones 58.6 et 58.7, qui jusque-là n'ont pas été pêchées, ont fait l'objet d'un niveau important de pêche dont l'amplitude des captures non déclarées est probablement comparable à celle déclarée à la CCAMLR, voire supérieure. Le Comité scientifique est très

concerné par ce problème et souhaite en informer le Comité permanent de la Commission sur l'observation et le contrôle (SCOI).

2.10 Huit membres ont déclaré des captures de *D. eleginoides*. Ceci démontre l'intérêt pour la pêche dirigée sur cette espèce, mais il est noté que pour 8 des 9 pêcheries d'autres espèces de poissons ouvertes par les mesures de conservation aucune capture n'est signalée.

2.11 Les tendances pour la pêche future de poissons concernent surtout des projets d'exploitation de *D. eleginoides* ce qui est prouvé par les demandes de nouvelles pêcheries, particulièrement dans le secteur indien de l'océan Austral. Le tableau 6 résume les intentions des Membres pour la saison 1996/97 en incluant dans ce dernier les projets de campagne d'évaluation des ressources de poisson.

Tableau 6 : Perspectives 1996/97 de campagnes de pêche et d'évaluation des ressources pour le poisson.

Membre	Espèce ciblée	Secteur	Campagne d'évaluation ou recherche	Exploitation	Exploitation par comparaison avec 1995/96
Argentine	<i>D. eleginoides</i>	48.3	non	oui	=
	Toutes espèces	48.3	oui*	non	
Australie	<i>D. eleginoides</i> ,	58.5.2	non	intention*	
	<i>C. gunnari</i>				
	<i>D. eleginoides</i>	58.4.3	non	intention*	
Chili	<i>D. eleginoides</i>	48.3	non	oui	=
France	<i>D. eleginoides</i>	58.5.1	non	oui*	=
	<i>C. gunnari</i>	58.5.1	oui*	non	
	<i>D. eleginoides</i>	58.6	oui	non	
Allemagne	Toutes espèces	48.1	oui*	non	
Japon	<i>D. eleginoides</i>	58.6	oui	non	
République de Corée	<i>D. eleginoides</i>	48.3	non	oui	=
Nouvelle-Zélande	<i>D. eleginoides</i>	88.1	non	intention	
	<i>D. eleginoides</i>	88.2	non	intention	
Norvège	<i>D. eleginoides</i>	48.6	non	intention	
Afrique du Sud	<i>D. eleginoides</i>	58.4.3	non	intention	
	<i>D. eleginoides</i>	58.4.4	non	intention	
	<i>D. eleginoides</i>	48.6	non	intention	
	<i>D. eleginoides</i>	58.6	non	intention	
	<i>D. eleginoides</i>	58.7	non	intention	
Russie	<i>D. eleginoides</i>	48.3	non	oui	
Royaume-Uni	Toutes espèces	48.3	oui*	non	
Ukraine	<i>D. eleginoides</i>	58.5.1	non	oui	=
	<i>L. squamifrons</i> ,	58.4.4	oui*	oui*	
	<i>D. eleginoides</i>				

\* opérations de chalutage N.b. toutes les autres opérations sont effectuées à la palangre  
 = même effort de pêche que la saison précédente

2.12 E. Balguerías informe le Comité scientifique que des compagnies espagnoles ont exprimé leur intérêt pour la pêche de *D. eleginoides* dans la zone 48. R. Holt indique que

certaines compagnies américaines élaborent des projets, jusqu'à présent non formalisés, pour la zone de la Convention. Des compagnies de pêche uruguayennes ont également témoigné de l'intérêt pour la pêche de *D. eleginoides* dans la sous-zone 48.3.

2.13 Torge Øritsland (Norvège) précise qu'aucune autorisation n'a pour l'instant été accordée aux compagnies norvégiennes et qu'il est particulièrement concerné par l'expansion rapide de la pêcherie. Don Robertson (Nouvelle-Zélande) informe que trois compagnies néo-zélandaises témoignent de l'intérêt pour la pêche à la palangre de *D. eleginoides* dans le secteur au sud de la Nouvelle-Zélande, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de la Convention, et qu'une compagnie demande que deux de ses navires soient autorisés à pêcher dans les sous-zones 88.1 et 88.2 de la zone de la Convention (voir CCAMLR-XV/8 Rév. 1).

2.14 Des délibérations plus approfondies sur les projets de pêche présentés par l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et l'Afrique du Sud en vertu de la mesure de conservation 31/X sont rapportées dans la section 8.

2.15 K.-H. Kock note que *D. mawsoni* est mentionné comme espèce-cible future des pêcheries, ce qui doit être souligné puisque cela étendrait la pêcherie de poissons vers les zones les plus au sud. De même, W. de la Mare insiste sur le fait que les captures de *D. eleginoides* se réalisent à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Convention, y compris les secteurs de l'océan Indien adjacents à la zone de la Convention et ceux situés à l'intérieur de la ZEE australienne autour de l'île Macquarie.

## Crabes

2.16 En 1995/96, 497 tonnes ont été déclarées en tant que capture de la pêche expérimentale de *Paralomis spinosissima* dans la sous-zone 48.3. L'armement américain impliqué dans cette pêche exploratoire n'a plus l'intention de continuer en 1996/97.

2.17 J. Beddington mentionne que compagnies britanniques ont manifesté de l'intérêt pour la pêche de cette espèce, pour laquelle pourtant aucune proposition concrète n'a encore été reçue. R. Holt avise que des intentions, jusqu'à présent non formalisées, de pêcher le crabe dans la zone de la Convention émanent de compagnies américaines.

2.18 À la connaissance des Membres, aucun intérêt n'a été témoigné pour la pêche commerciale d'une autre espèce (*P. aculeata*) présente (WG-FSA-96/15) dans la division 58.4.4.

## Calmars

2.19 Le document CCAMLR-XV/MA/10 fait état d'une capture expérimentale par un navire coréen de 52 tonnes de *Martialia hyadesi* au cours d'une semaine de pêche dans la sous-zone 48.3. C'est la première fois qu'une capture conséquente de calmar est signalée dans la zone de la Convention.

2.20 Un projet de pêche en collaboration de *M. hyadesi* dans la sous-zone 48.3 a été soumis à la CCAMLR pour la saison 1996/97 par la République de Corée et le Royaume-Uni.

2.21 Le potentiel de *Moroteuthis ingens*, en apparence parfois abondant dans la division 58.4.4 (WG-FSA-96/15) semble très compromis par la haute teneur en ammonium de cette espèce.